

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_038 | Rue d'Ulm, circa 1944-1950.CollectionBoite_038-3-chem | Le droit. ItemSociologie juridique de Montesquieu](#)

Sociologie juridique de Montesquieu

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb038_f0042

SourceBoite_038-3-chem | Le droit.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Montesquieu, Charles-Louis de Secondat](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 22/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Sociologie juridique de Montesquieu.

42

Les facteurs de l'esprit juridique.

- "Plusieurs choses gouvernent les h : le climat, la religion, les lois, les maximes du gov, les ex. des choses passées, les mœurs, les manières : d'où il se forme l'esprit gov qui en résulte."
- Chacun des facteurs prend l'importance différente / les situations concrètes : d'où relativisme de Montesquieu.

L'analyse de la réalité juridique.

2 méthodes chez Montesquieu :

- ① explication empirique : M. veut "dire ce qui est et non ce qui doit être" : il ne veut pas "justifier les usages mais les expliquer."
- ② analyse des significations spirituelles. Il y a des significations spirituelles qui inspirent et guident les institutions et pratiques juridiques.
"Avant qu'il y eût des lois faites, il y avoit des notions de justice positives. Dire qu'il n'y a rien de juste ou d'injuste que ce qui ordonne ou défend par les lois positives, c'est dire qu'on ne peut être bon et vert, si on n'est pas sage."

BnF
MSS

- En + de ses significations spirituelles
il y a l'intervention int^{le} et volontaire de h.

"ce sont les mauvais législateurs qui ont
favorisé les vices du climat, et les bons sont
ceux qui s'y sont opposés." " + les causes phy-
siques portent le h. au repos, + les causes
morales le en entraînent à l'agir."

D'où application aux réalités juridiques:

M. distingue 2 types

- "ce qui le fait être tel" (comme une cause) est "naturel"
- "ce qui le fait agir", son "principe": les significations
qui l'entraînent.